



## RÈGLEMENT PARTICULIER HAUTE AZERGUES TRAIL 2019

8ème édition

Organisée par l'AZVEL

Tél. : 06 66 42 90 17

### Article 1 : ORGANISATION

L'AZVEL, association multisports, organise le dimanche 22 septembre 2019, sur le site du motocross de la Croix BORSAT à LAMURE-SUR-AZERGUES, la 8ème édition du **Haute Azergues Trail (HAT)** course à pied hors stade faisant partie du challenge TRAIL TOUR BEAUJOLAIS.

Elle est ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non, l'autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Trois parcours:

**5 km:** 160 m de dénivelé positif

**12 km :** 590 m de dénivelé positif comptant pour le challenge Mini Trail Tour Beaujolais 2019

**30 km:** 1350 m de dénivelé positif comptant pour le challenge Maxi Trail Tour Beaujolais 2019

### Article 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

**l'épreuve est ouverte à toute personne:**

- détentrice d'une licence FFA (Athlé compétition ,Athlé Running ,AthléEntreprise)

ou d'un pass "j'aime courir délivré par la FFA

- détentrice , pour les personnes non licenciées , d'un certificat médical faisant apparaître la mention "pas de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition " datant de moins d'un an .

-détentrice d'une Licence sportive, en cours de validité le 22 septembre 2019, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur: [HYPERLINK "http://sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-](http://sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives) sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou à la course à pied en compétition

**Il ne sera fait aucune dérogation, aucun dossard ne sera délivré et aucun remboursement ne sera consenti à tout participant ne présentant pas l'un de ces documents.**

### Article 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font uniquement par internet jusqu'au **samedi 21 septembre à 17h00** : sur notre site : [www.azvel.fr](http://www.azvel.fr)

- Inscription au **5 km** à partir de minimes : nés avant le 31/12/ 2005,
- départ **10h30** et arrivée sur le terre-plein du local du motocross.
  
- Inscription au **12 km** à partir de cadets : nés avant le 31/12/2003,
- départ **10 h 15** et arrivée sur le terre-plein du local du motocross.
  
- Inscription au **30 km** à partir d'espoirs : nés avant le 31/12/1999,
- départ **8 h 45** et arrivée sur le terre-plein du local du motocross.

Les droits d'inscription s'élèvent à :

5 km	6 euros
12 km	13 euros
30 km	20 euros

Le chronométrage sera effectué par la société YAKA CHRONO à l'aide de puces électroniques.

**Le nombre de dossards est limité à 500 pour l'ensemble des 3 courses.**

### Article 4 : ASSISTANCE

**Équipement :**

Les participants au 30 km devront s'équiper d'une réserve d'eau de 75 cl et d'un minimum alimentaire afin d'être autonome entre les ravitaillements prévus par l'organisation :

**Ravitaillements :**

<b>5 km :</b>	liquide et solide à l'arrivée.
<b>12 km :</b>	liquide et solide : 6ème km et à l'arrivée
<b>30 km :</b>	Liquide et solide : 11ème , 21ème et à l'arrivée

## Aucun gobelet plastique ne sera fourni sur les ravitaillements

### Article 5 : ANNULATION

En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué, seul un avoir sera proposé, valable sur le **Haute Azergues Trail**, sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, si la demande est effectuée au moins huit jours avant l'épreuve.

### Article 6 : REMISE DES DOSSARDS

Récupération des dossards le samedi 21 septembre, de 17 h à 19 h et le dimanche 22 septembre à partir de 7h et jusqu'à une 1/2 heure avant le départ des courses, sur le site du motocross Croix BORSAT à LAMURE-SUR-AZERGUES. Il sera demandé une pièce d'identité avec photo.

Le dossard devra être porté obligatoirement sur la poitrine pour mettre en évidence le numéro.

### Article 7 : SÉCURITÉ / ASSISTANCE MEDICALE

L'assistance médicale est assurée par L'Association des secouristes français : CROIX BLANCHE DE TARARE, présente sur le site de départ durant toute la durée des épreuves

Il est interdit de suivre les coureurs, avec tout véhicule, motorisé ou non, ou accompagné d'animaux.

Parcours balisés et fléchés :

5 km	flèche <b>verte</b>	+ jalons au sol
12 km	flèche <b>bleue</b>	+ jalons au sol
30 km	flèche <b>rouge</b>	+ jalons au sol
Ouvriers en V.T.T et serre-file sur les 3 parcours. Des signaleurs seront aux intersections de chemins avec les routes communales.		

Chaque coureur participe à la compétition sous sa propre responsabilité.

En aucun cas il ne pourra faire valoir vis-à-vis des organisateurs des droits à des dommages et intérêts ou autres indemnités au titre des dommages et blessures résultant de sa participation au **HAT 2019**

En cas d'abandon, le participant doit le signaler au poste de ravitaillement le plus proche ou au numéro de téléphone : **06 95 37 83 69** = P.C sécurité ou à l'arrivée au poste de chronométrage, afin d'éviter des recherches inutiles.

## Article 8 : MÉTÉO

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler les courses, les engagements restant acquis.

## Article 9 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion et de la communication de celui-ci.

## Article 10 : RÉCOMPENSES

Un lot est offert à chaque participant lors du retrait de son dossard.

### Podium

**Scratch** : 5 premiers de chaque course hommes et femmes.

**Général** : 1er de chaque catégorie homme et femme, pour les catégories minimes, cadets, espoir, senior, master 1, 2, 3, 4.

Pas de cumul.

**1 coupe** au club le mieux représenté sur l'ensemble des 3 courses.

## Article 11 : MISE HORS COURSE

Un concurrent pourra être disqualifié pour cause de pollution ou dégradation des sites traversés, mauvais état d'esprit (propos désagréables et malvenus à l'encontre de l'organisation), absence ou falsification de dossard, non-respect du règlement.

## Article 12: ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès d'ALLIANZ à LAMURE-SUR-AZERGUES sous le n° 57798740.

Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

## Article 13 : CHALLENGE TRAIL TOUR BEAUJOLAIS

Le H.A.T 2019 fait partie du challenge Trail Tour Beaujolais 2019 dont le règlement et les classements sont consultables sur [HYPERLINK "http://www.loisirs-beaujolais.fr/IMG/pdf/REGLES-DU-JEU-](http://www.loisirs-beaujolais.fr/IMG/pdf/REGLES-DU-JEU-)